

RÉFUGIÉS AU TEMPS DU COVID

SOMMAIRE

Dans l'ombre de l'annexion, les déplacements forcés	3
Les Bédouins palestiniens victimes de transferts forcés au profit de la colonisation.....	5
Cartographies de la colonisation : Khalil Tafakji, OCHA-oPt, B'Tselem et Forensic Architecture, De-Colonizer	6
En Jordanie, des réfugiés aux statuts très différents	8
Le Youth Center du camp de Aïda	10

Contre le Covid-19 on porte le masque dans la vieille ville Jerusalem. UNDP PAPP / Ahed Izhiman



Durant la première phase de l'épidémie de Covid-19, l'ensemble du territoire palestinien, et plus précisément les camps de réfugiés, a été relativement épargné. Pourtant, les conditions de vie souvent difficiles, la concentration de population et la promiscuité, bien réelles dans des espaces territoriaux restreints, pouvaient laisser craindre le pire.

Ce qui frappe en premier lieu, c'est que malgré toutes les difficultés objectives liées à l'occupation ou à la précarité, la population palestinienne, celle des camps en particulier, a su montrer de réelles capacités de mobilisation pour mettre en place et faire respecter les consignes sanitaires émises début mars par l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et par le Hamas à Gaza. Sur le terrain, c'est globalement sur leurs propres forces que les réfugiés palestiniens ont dû compter. Les comités populaires, les associations de jeunes bénévoles ou d'aide médicale ont largement contribué à la diffusion de l'information sur le Covid-19 et à la distribution des kits de protection sanitaire. Ces structures ont assumé la réorganisation de l'espace public et de la circulation dans les camps et ont fait appliquer les consignes de confinement dans des conditions souvent difficile pour les familles. D'autant plus nombreuses que toutes les générations étaient tenues de se regrouper toute la journée.

Dès le début de l'épidémie les autorités israéliennes ont non seulement fait savoir qu'elles n'étaient pas concernées par la situation des Palestiniens, mais en plus elles ont tout fait pour saboter la mobilisation contre le Covid. Cela a commencé par le cynisme avec lequel des ouvriers palestiniens travaillant en Israël, jamais testés, ont été renvoyés *manu militari* parce que suspectés d'être contaminés. Puis, à Jérusalem, un centre de dépistage à l'entrée du camp de Shu'fat a été fermé parce que le matériel était fourni par l'Autorité palestinienne. D'autres fournitures de l'AP ont été confisquées par la municipalité israélienne qui les a distribuées en son nom¹. Des jeunes volontaires palestiniens qui distribuaient des masques dans les rues de la vieille ville de Hébron ont été arrêtés. Sans oublier la rage de ces soldats israéliens et des colons juifs des colonies illégales qui crachaient sur autant de Palestiniens que possible, leurs voitures, leurs poignées de porte, etc. À Gaza, le blocus imposé par Israël et l'Égypte n'a pas connu de trêve sanitaire, Israël a empêché l'entrée des équipements et médicaments qui font pourtant cruellement défaut et, bien sûr, refusé toute évacuation sanitaire vers ses hôpitaux.

Dans les pays voisins, c'est au Liban que la menace d'une catastrophe sanitaire s'avérait la plus forte pour les réfugiés vivant dans les camps surpeuplés du pays. De son côté, la Jordanie a pris très tôt des mesures drastiques de confinement sous contrôle militaire. Dans un premier temps, la situation restait sous contrôle en Cisjordanie et à Gaza, et c'est dans le camp de Wavel, au Liban, qu'un premier cas de coronavirus a été enregistré en avril. Les réfugiés palestiniens

ont eu à pâtir de discriminations de la part des instances sanitaires des pays d'accueil dans l'accès aux soins, souvent réservés en priorité aux nationaux. Ils restent étroitement dépendants de l'aide des organisations internationales, au premier rang desquelles l'UNRWA et l'OMS. En Cisjordanie occupée, le confinement et le retour dans les camps de ceux qui travaillaient en Israël ont immédiatement accru les difficultés économiques des familles. Au point que la mobilisation pour des distributions exceptionnelles de denrées alimentaires ou de médicaments, fournis par l'UNRWA mais aussi par la solidarité internationale, est devenue une évidente nécessité.

Début septembre, la CNUCED² affirmait que le Covid-19 a « aggravé les conditions économiques désastreuses » dans la Palestine occupée, qui allaient déjà « de mal en pis avant la pandémie ». Le confinement a fait baisser les recettes fiscales « à leur niveau le plus bas depuis vingt ans ». Une situation aggravée par « les dépenses supplémentaires en matière de santé, de protection sociale et de soutien au secteur privé rendues nécessaires par la pandémie ». S'ajoutent à cette détérioration le refus de l'occupant de restituer à l'AP les taxes douanières perçues en son nom et la diminution des aides à l'économie palestinienne des pays donateurs, y compris des pays arabes (de 50 à 85 % en moins selon *The Jerusalem Post* du 24 septembre).

À Gaza, où 70 % de la population est composée de familles réfugiées, la situation est devenue invivable. Une étude récente du Programme alimentaire mondial révèle « que 86 % des enfants de moins de cinq ans qui vivent près de la frontière de Gaza avec Israël n'ont pas un régime alimentaire minimal ». « Plus de 68 % des deux millions de personnes vivant à Gaza sont considérées en insécurité alimentaire » par les Nations unies³. Le Covid-19 a évidemment aggravé la malnutrition due avant toute chose au blocus imposé depuis plus de treize ans par l'État colonial israélien.

Après un déconfinement rendu nécessaire par la situation économique, il faut malheureusement accepter l'évidence d'une situation sanitaire devenue mauvaise. Si la première vague épidémique de février à mai a été plutôt bien maîtrisée, force est de constater que les Palestiniens combattent avec beaucoup plus de difficultés une deuxième vague qui se propage à travers le territoire occupé, particulièrement dans les camps de réfugiés et à Gaza. Une détérioration qui ne peut que susciter de nouvelles inquiétudes quant aux effets potentiellement dévastateurs que le virus peut avoir sur les populations défavorisées. Début août, plus de 200 cas de contamination étaient relevés dans le seul camp de Jalazone en une semaine, et 65 dans celui de Dheisheh. Une situation suffisamment inquiétante pour que, le 21 août, les autorités palestiniennes remettent en place des mesures de confinement strictes jusqu'au 8 septembre. En Cisjordanie, le verrouillage des zones gravement touchées a été imposé, tout comme l'interdiction des rassemblements publics, y compris les mariages et les fêtes de fin d'études. Tous les citoyens palestiniens revenant de l'étranger sont placés sous quarantaine obligatoire⁴.

Alors que le système de santé palestinien reste à la peine pour subvenir aux besoins de la population et que la solidarité internationale fait ce qu'elle peut par ses propres moyens, l'UNRWA renouvelle son appel au soutien financier pour faire face aux conséquences du Covid-19 sur les réfugiés de Palestine⁵. En tant que principal fournisseur de soins de santé, d'éducation, de distribution d'eau et d'assainissement pour une population importante de réfugiés palestiniens, l'Office reste l'outil essentiel à leur survie. À ce titre, et malgré l'asphyxie que veut lui infliger Donald Trump, c'est aussi un acquis que le mouvement de solidarité doit continuer à défendre dans son action auprès des gouvernements auxquels il s'adresse, afin d'obtenir la pérennisation et l'augmentation de ses moyens financiers.

François RIPPE



Désinfection des chaussures de travailleurs revenant d'Israël au checkpoint de Tarquimiya, près de Hébron.

Photo Abed Al Hashlamoun_EPA via Shutterstock

L'armée israélienne fait détruire un centre de quarantaine Covid-19 à Hébron le 21 juillet 2020.



1. Source : Kuthayba Odeh, de Silwan.
2. Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, *ONU-Info*, 8 septembre 2020.
3. « L'insécurité alimentaire a été définie comme le fait de ne pas avoir accès ou de ne pas pouvoir s'offrir suffisamment d'aliments nutritifs pour mener une vie active et en bonne santé. » Cité par Isra Saleh el-Namey, *The Electronic Intifada*, 27 août 2020.
4. Mi-novembre, on comptait 71 032 cas confirmés de Covid-19 dans le territoire palestinien occupé (TPO) et 596 décès. En Cisjordanie, 50 098 cas ont été confirmés, et 12 003 à Jérusalem-Est. Il y a eu 482 morts en Cisjordanie et 72 à Jérusalem-Est. À Gaza, 8 931 cas ont été signalés et 42 décès. Dans les camps de réfugiés de Palestine (y compris Gaza) et des pays d'accueil : l'UNRWA recensait au 11 novembre 17 770 cas confirmés et 187 morts. À la même date, 319 399 cas et 2 677 décès étaient comptabilisés en Israël.
5. <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/20200509-coronavirus-l-unrwa-demande-une-aide-d-urgence-les-refugiés-palestiniens>

L'annexion d'une grande partie la Cisjordanie, théâtralement annoncée par Netanyahu puis ajournée, est déjà à l'œuvre, et son officialisation ne serait qu'une étape supplémentaire dans l'entreprise de dépeçage de la Palestine. Ce dépeçage territorial, que les cartes démontrent explicitement, s'accompagne d'une opération moins visible : un discret nettoyage ethnique, un transfert silencieux. Car l'expulsion massive de Palestiniens au-delà du Jourdain produirait une nouvelle vague de réfugiés, probablement condamnée par la communauté internationale.



Le 3 novembre 2020, l'armée israélienne a rasé le village de Humsa al-Fuqa, dans le nord de la vallée du Jourdain, en zone C, démolissant 75 structures et déplaçant 11 familles de Bédouins (85 personnes, dont 35 enfants).

DANS L'OMBRE DE L'ANNEXION, LES DÉPLACEMENTS FORCÉS DE PALESTINIENS

DE FAÇON méthodique et progressive, Israël procède dans la Palestine occupée à des déplacements forcés de familles entières, de communautés villageoises, de communautés bédouines. Particulièrement au sud de Hébron, dans le nord de la Vallée du Jourdain, à Jérusalem-Est et dans la zone E1 située à l'est de Jérusalem. Les organisations internationales telles que l'OCHA ¹, les ONG israéliennes B'Tselem ², ICAHD ³ et palestiniennes Badil ⁴ et Al Haq ⁵ ont documenté les démolitions de maisons, les destructions de tentes, de citernes et de matériels agricoles. Ces harcèlements et transferts forcés ont pour but d'inciter les personnes à quitter les terres convoitées par Israël et à rejoindre les zones urbanisées de la zone A de Cisjordanie, où se situent déjà les dix-neuf camps de réfugiés. Des faits qui

peuvent être qualifiés de crimes de guerre selon Amnesty International ⁶ et, de son côté, Yesh Din dénonce des actes inhumains contraires à l'article 7(1)(d) du Statut de Rome ⁷.

Vidés de la population arabe, les terrains obtenus par la violence profitent aux colonies et à leurs infrastructures de communication. Si l'annexion annoncée consiste à « légaliser » l'appropriation de terres devenant israéliennes, l'avocat israélien Michael Sfard prédit des conséquences redoutables : « [...] certaines des communautés palestiniennes qui seront coincées dans ces territoires annexés, probablement beaucoup d'entre elles, seront menacées d'expulsion forcée. Depuis cinquante-trois ans, Israël contrôle le registre de la population palestinienne et sa politique a empêché les Palestiniens de changer d'adresse pour cer-

taines régions comme le sud du mont Hébron, la vallée du Jourdain et l'Enveloppe de Jérusalem. Il existe donc de nombreuses communautés, pour la plupart petites et faibles, pour lesquelles, si vous vérifiez leurs pièces d'identité [fournies par] l'administration civile israélienne, vous constaterez qu'elles sont enregistrées ailleurs en Cisjordanie. Après l'annexion, [ces Palestiniens] deviendront des étrangers illégaux dans un Israël souverain et seront menacés d'expulsion. Bien sûr, cela n'arrivera pas du jour au lendemain mais, à long terme, tel est leur sort. »⁸.

PRINCIPES NON CONTRAIGNANTS.

Comme lors de l'annexion brutale de Jérusalem-Est et du Golan en 1967, l'annexion rampante de la Cisjordanie produit son lot de « personnes déplacées internes » ou IDP (*Internally Displaced Persons*) au sein de ce territoire occupé militairement.

Selon les Principes directeurs relatifs au déplacement interne, reconnus par les Nations unies en 1998⁹, les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays sont « des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés de fuir ou d'abandonner leur foyer ou leur lieu habituel de résidence, à la suite ou dans le but d'échapper aux effets d'un conflit armé, de situations de violence généralisée ou de violations des droits de l'Homme, et qui n'ont pas traversé les frontières d'un État reconnu internationalement »¹⁰.

Bien que ces 30 Principes directeurs décrivent un statut et affirment un certain nombre de droits et d'obligations



ICAHD, Demolition and Displacement Report, septembre 2020. Photo B'Tselem

pour les autorités nationales où ont été réinstallées les personnes déplacées, ils ne sont pas contraignants. La protection des personnes déplacées internes n'a pas été confiée explicitement à l'UNHCR. En 2005, les agences onusiennes et les organisations internationales sont convenues d'une approche collaborative (*cluster approach*) pour apporter et coordonner les meilleures réponses aux besoins humanitaires des « non réfugiés ».

Ceux-ci sont donc très vulnérables. Particulièrement les personnes déplacées qui se situent dans un territoire occupé et/ou annexé illégalement. Le cas des Palestiniens déplacés de force est très critique et complexe : que ce soit en Cisjordanie occupée, gérée par une Autorité palestinienne sans souveraineté ni capacité à protéger ses

ressortissants – même en zone A –, ou dans la bande de Gaza sous blocus, sous l'autorité du Hamas, où de nombreuses familles ont vu leurs habitations détruites et ont dû rechercher un toit ailleurs. Les réfugiés palestiniens sont placés sous la protection et l'assistance de l'UNRWA, mais pas les personnes déplacées internes.

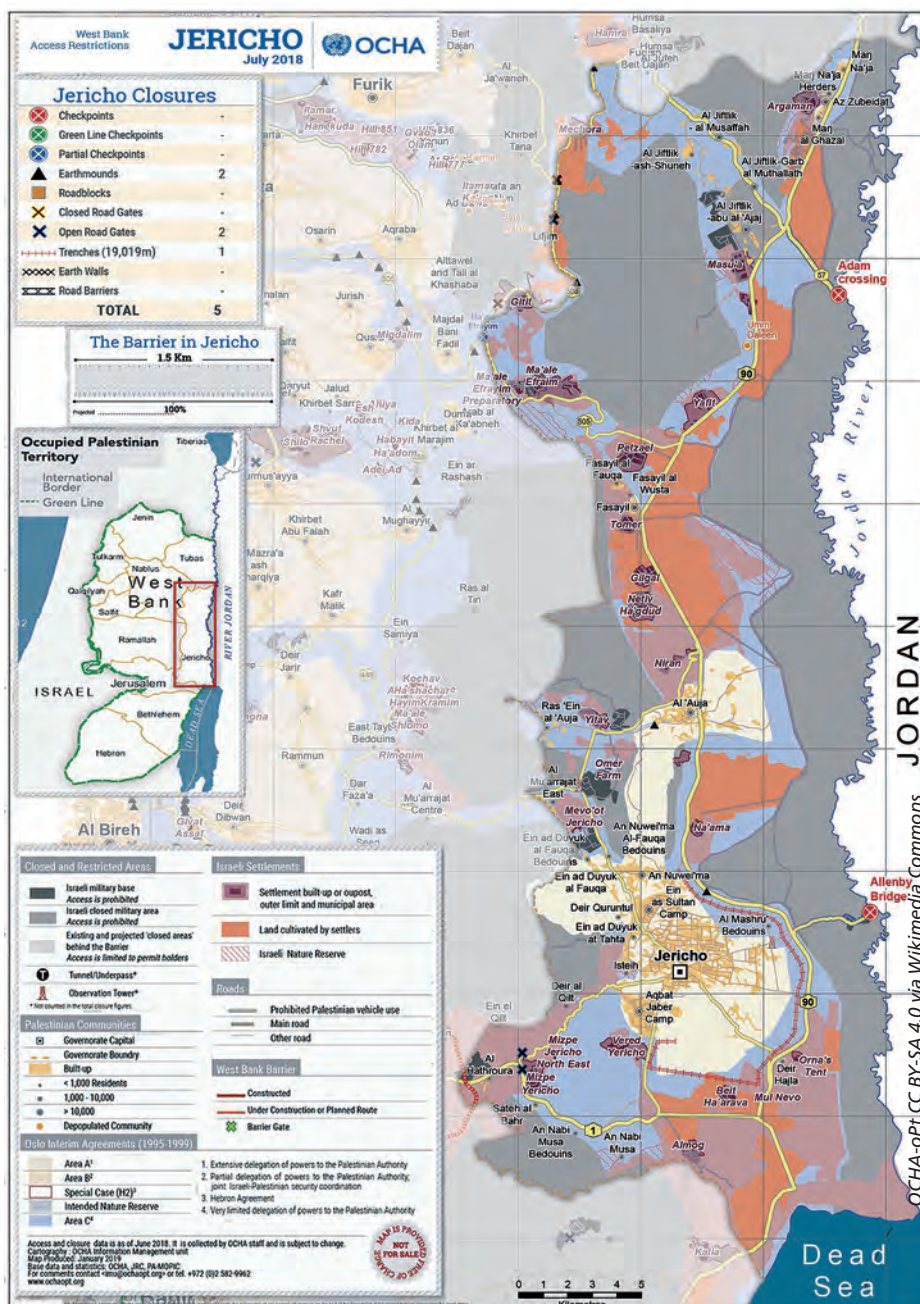
DÉPLACÉS PLUSIEURS FOIS. Cas unique, les réfugiés de 1948 qui ont été déplacés deux ou trois fois au sein du territoire palestinien occupé sont à la fois réfugiés de Palestine (enregistrés par l'UNRWA) et personnes déplacées internes (répondant à la définition purement descriptive des Principes directeurs). Ils conservent leur statut et restent bénéficiaires des prestations de l'UNRWA mais sont tout autant

exposés aux exactions de la puissance occupante.

Bien qu'opposant une forte résistance pour rester dans leur maison ou sur leur terre, les personnes déplacées internes ne peuvent évidemment s'attendre ni à une protection, ni à la restauration de leurs droits ou à un dédommagement par Israël, la puissance occupante. Les personnes déplacées internes au sein de la Cisjordanie ne sont pas recensées officiellement, mais l'OCHA-oPt en décompte 10 690 entre 2009 et octobre 2020¹¹.

Malgré les observations alarmantes de cet organisme onusien chargé de la coordination des aides humanitaires dans la Palestine occupée, ces violations du droit international ne sont pas suffisamment dénoncées par les instances internationales et les États. La société civile, à travers ses ONG de défense des droits de l'Homme et de solidarité internationale, doit dénoncer et se mobiliser contre ces nouvelles violations des droits que provoquera toute nouvelle annexion, pour éviter que des milliers de familles viennent grossir le nombre de Palestiniens déplacés, soit près de 67 % de la population totale des Palestiniens !

Odile KADOURA



- Office for the Coordination of Humanitarian Affairs/Occupied Palestinian Territory www.ochaopt.org/theme/displacement
- Israeli Information Center for Human Rights in the Occupied Territories www.btselem.org/facing_expulsion_blog (avec cartes interactives)
- Israeli Committee Against House Demolitions <https://icahd.org/category/icahd-reports/>
- <https://www.badil.org> *Survey of Palestinian refugees and internally displaced persons*. Rapport 2013-2015 : p. 8-9-10, p. 33 (tableau), p. 79 et rapport 2016-2018 : p. 8-20, p. 25, p. 47-49, p. 57-59.
- www.alhaq.org/publications/category-164
- Communiqué de juillet 2020. <https://plateforme-palestine.org/Israel-TPO-10-choses-a-savoir-sur-l-annexion>
- Volunteers for Human Rights. *The Israeli Occupation of the West Bank and the Crime of Apartheid*, juin 2020, partie 2.6.8 ; *Forcible Transfer of Population*, p. 51 à 56. <https://www.yesh-din.org>
- Entretien avec Meron Rapoport, *Middle East Eye*, 3 juin 2020. www.france-palestine.org/Michael-Sfard-Apres-l-annexion-ces-Palestiniens-deviendront-des-etrangers
- Document E/CN.4/1998/53/Add.2, paru le 11 février 1998.
- www.unhcr.org/fr/protection/idps/4b163f436/principes-directeurs-relatifs-deplacement-personnes-linterieur-propre-pays.html
- <https://www.ochaopt.org/data/demolition>

Face aux premières tentatives de démolition de Khan al-Ahmar par les bulldozers de l'armée israélienne, été 2017.



LES BÉDOUINS PALESTINIENS VICTIMES DES TRANSFERTS FORCÉS RÉPÉTÉS AU PROFIT DE LA COLONISATION

LES COMMUNAUTÉS bédouines palestiniennes du Naqab (Néguev) ont été expulsées en 1948. Leurs terres ont été confisquées par Israël et déclarées « bien des absents ». Les différentes tribus ont été chassées vers Gaza ou vers la Cisjordanie, à l'est de Jérusalem et au nord de la vallée du Jourdain, où elles ont migré pour s'installer et tenter de retrouver un mode de vie semi-sédentaire. Or ces territoires ont été occupés en 1967, et la colonisation s'y développe sans cesse.

Les accords d'Oslo instituent un zonage : les communautés bédouines se situent en zone C, où toute construction est interdite et où l'armée israélienne exerce un contrôle absolu. Puis viennent l'érection du mur de séparation, la construction de routes reliant les colonies et le projet d'un bloc continu de colonies entre Jérusalem et la vallée du Jourdain, coupant la Cisjordanie en deux. Les Bédouins – qui sont enregistrés comme réfugiés par l'UNRWA – sont à chaque fois harcelés, privés de raccordement à l'eau et à l'électricité, d'accès aux terres arables et aux pâturages et, finalement, évincés de force.

DÉPLACÉS INTERNES. Aujourd'hui, les Bédouins de Cisjordanie sont estimés à 30 000 personnes et vivent dans une grande précarité. L'histoire de la grande tribu des Jahalin est emblématique de ces violations des droits à répétition perpétrées par Israël. Expulsée en 1948, la tribu des Jahalin vivait sur des terres de Tal Arad au sud du Naqab, surplombant la Mer morte. Les petites communautés qui la composent doivent transiter vers le nord-est de la Cisjordanie et, à partir de 1950, elles se répartissent dans nombreux petits

sites propices à la culture et au pastoralisme, à proximité de Jérusalem où elles peuvent vendre leurs produits. À partir de 1970 une première colonie, Maale Adumim, se construit à l'est de Jérusalem, donnant lieu aux premières intimidations et déplacements forcés pour les familles Salamaat Jahalin installées sur la colline. Afin de réaliser l'extension de la colonie, près de cent familles sont transférées de force, entre 1997 et 1998, à proximité d'Abu Dis et sont fixées dans un village en dur, « Al Jabal ».

Pour favoriser la création d'une nouvelle colonie, Kfar Adumim, l'administration civile établit en 2011 un plan de « relocalisation » des familles bédouines de Khan al-Ahmar vers Abu Dis, à proximité d'une décharge. Connaissant l'opposition des Jahalin à ce nouveau transfert, Israël prévoit de les expulser par la force et de détruire leurs habitations, l'école du village ainsi que les bâtiments destinés à l'élevage, leur seule source de revenu.

En février 2017, quarante ordres de démolition sont présentés par l'armée aux habitants des hameaux de Khan Al-Ahmar, puis sont arrivés en juillet les ordres d'expulsion. Israël a déployé des engins de chantier pour préparer la

destruction et l'armée a violemment réprimé les manifestations non violentes qui s'opposaient à cette opération : plus de dix arrestations et trente blessés. La résistance populaire palestinienne a été soutenue par des militants internationaux et israéliens dont bon nombre ont été arrêtés. La présence de diplomates européens a été remarquée.

« NOTRE OPTION, LE DROIT AU RETOUR. » La mobilisation pour défendre le village de Khan al-Ahmar a porté ses premiers fruits : par un arrêt de mai 2018, la Cour suprême israélienne a gelé les ordres de démolition. Un sursis qui n'arrêtera pas l'État d'Israël dans son entreprise coloniale. Les communautés bédouines présentes dans le secteur EI, espace stratégique qui relie encore les régions nord et sud de la Cisjordanie, sont plus que jamais menacées.

Ces multiples transferts des familles bédouines sont très lourds de conséquences sur les plans social, sanitaire et économique. C'est toute une culture, un mode de vie communautaire, des pratiques agricoles qui sont affectés, et l'extrême précarité n'est pas un choix de vie. Mais la volonté des Bédouins palestiniens reste intacte : « S'ils nous déplacent de force, nous irons de l'autre côté de la rue. C'est notre décision, nous ne reviendrons pas dessus. Où irions-nous ? La seule autre option est le droit de retour, le retour sur nos terres dans le Naqab » déclare Eid Khamis, le chef de la communauté de Khan al-Ahmar¹.

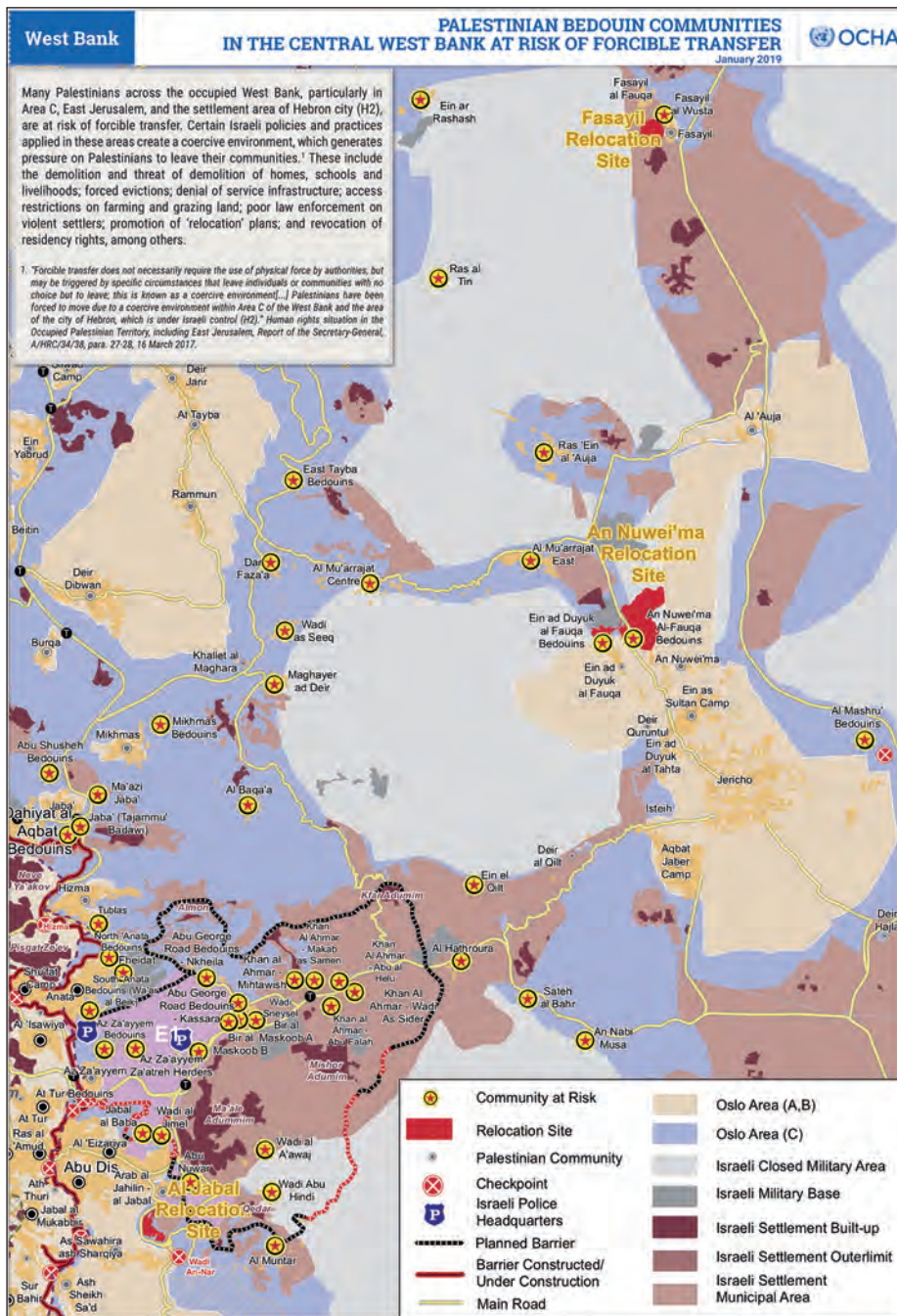
O. K. et Anne TUAILLON



La cour de l'école de Khan al-Ahmar en février 2017. Faiz Abu Rmeleh/Activestills

1. Eid Khamis est né à Khan al-Ahmar, www.france-palestine.org/Khan-al-Ahmar-nous-defendons-le-reve-de-la-Palestine-face-a-la-demolition

Source *Middle East Eye*, 22 novembre 2018.



CARTOGRAPHIES DE LA COLONISATION

KHALIL TAFKJI, géographe palestinien, chercheur internationalement reconnu pour son travail de cartographie et témoin de la colonisation israélienne, nous aide à saisir le poids politique des tracés, des statistiques et des frontières. Le 8 juillet dernier, il a été arrêté et détenu plusieurs heures à Jérusalem par les forces d'occupation israéliennes qui ont pénétré dans les bureaux du département de cartographie de la Société d'études arabes qu'il dirige. Elles ont confisqué ses ordinateurs et abîmé ses documents de travail, et ce n'est pas la première fois. Il témoigne de son parcours dans un essai, *31° Nord, 35° Est - Chroniques géographiques de la colonisation israélienne* paru début 2020 (voir encadré ci-dessous).

WIKIMEDIA COMMONS, médiathèque multilingue, contient des images, sons et vidéos à vocation pédagogique relevant du domaine public ou publiés sous licence libre. Tout un chacun peut libre-

OCHA-07-PT-CC-BY-SA 4.0 via Wikimedia Commons



« SI L'ON REGARDE LES CARTES, IL N'Y A PAS D'ÉTAT PALESTINIEN... »

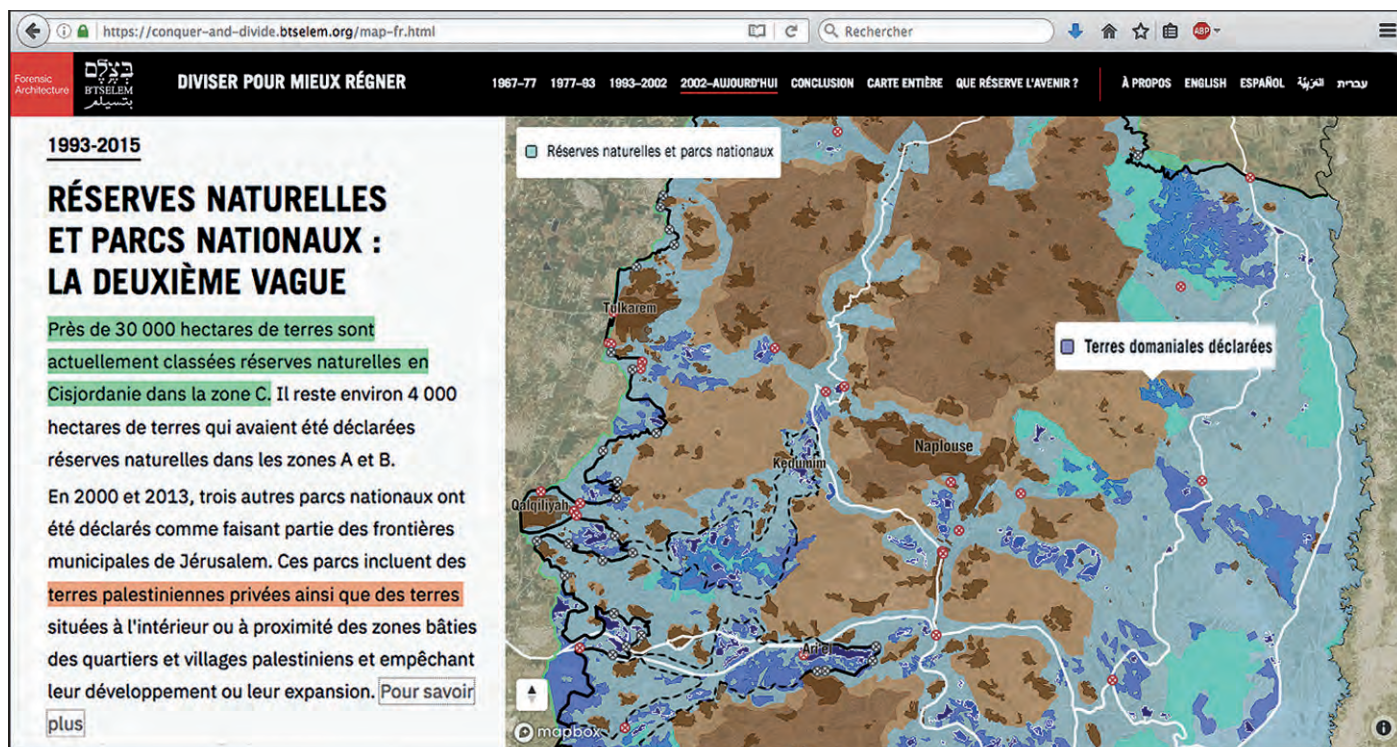
Fort d'années passées à arpenter au sens premier ce « territoire en peau de léopard », en qualité d'expert – de « simple technicien » dit-il –, Khalil Tafakji a conseillé le leader de l'OLP Yasser Arafat et les négociateurs palestiniens avant et après l'accord d'Oslo signé avec Yitzhak Rabin en 1993, et a été « cartographe de la délégation » notamment dans la préparation d'Oslo I et Oslo II (ou Accords de Taba) en 1995.

« Ce jour du printemps 1995, écrit-il au début de l'ouvrage, je roulais vers la plus vieille cité du monde. J'avais rendez-vous dans les bureaux de Yasser Arafat à Jéricho. Depuis mai 1994, les Palestiniens jouissaient de l'autonomie sur la bande de Gaza, au sud-ouest d'Israël, et sur Jéricho, à l'est des Territoires occupés. Abu Amar, de son nom de guerre, était contraint de se déplacer par les airs entre ces territoires distants d'une petite centaine de kilomètres. Circuler par la route l'aurait obligé à traverser les frontières d'Israël.

« Dans le sillage de la déclaration d'Oslo, première étape de nos tractations vers une paix incertaine, il m'avait invité, en tant que géographe, à présenter mes recherches sur l'évolution présente et future de la colonisation israélienne.

« Plus je progressais dans ma démonstration, plus mes auditeurs se raidissaient. Le futur chef de l'Autorité palestinienne balançait nerveusement ses jambes, et je pouvais percevoir un léger tremblement sur ses lèvres. Il me fusilla du regard lorsque j'annonçai : "Je ne sais pas si quelqu'un vous a promis que vous auriez un État, mais je parle à partir des cartes et, si l'on regarde les cartes, il n'y a pas d'État palestinien... Vous n'avez rien." »

KHALIL TAFKJI (avec la journaliste Stéphanie MAUPAS), *31° Nord, 35° Est - Chroniques géographiques de la colonisation israélienne*, Éditions La Découverte, janvier 2020, 256 p., 19 €



1993-2015

RÉSERVES NATURELLES ET PARCS NATIONAUX : LA DEUXIÈME VAGUE

Près de 30 000 hectares de terres sont actuellement classées réserves naturelles en Cisjordanie dans la zone C. Il reste environ 4 000 hectares de terres qui avaient été déclarées réserves naturelles dans les zones A et B.

En 2000 et 2013, trois autres parcs nationaux ont été déclarés comme faisant partie des frontières municipales de Jérusalem. Ces parcs incluent des terres palestiniennes privées ainsi que des terres situées à l'intérieur ou à proximité des zones bâties des quartiers et villages palestiniens et empêchant leur développement ou leur expansion. [Pour savoir plus](#)

ment et gratuitement copier, réutiliser, modifier les fichiers qui s'y trouvent, pourvu que les conditions indiquées par l'auteur soient respectées ; il s'agit généralement de créditer l'auteur et de publier les copies et améliorations avec les mêmes libertés pour d'autres utilisateurs.

La catégorie « OCHA oPt-maps of the West Bank » contient 47 images des différents districts de Cisjordanie, détaillant les multiples restrictions auxquelles sont contraints les Palestiniens sur leur propre terre ; la plupart au format jpeg, de bonne définition, réutilisables en mentionnant le copyright « OCHA-oPt CC BY-SA 4.0 via Wikimedia Commons ». En sont issues la carte ci-contre, établie en janvier 2019, « Bedouin Communities at Risk of Forced Transfer », et celle du district de Jéricho, établie en juillet 2018, en page 4 de ce bulletin.

https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:OCHAoPt-maps_of_the_West_Bank?uselang=fr

DIVISER POUR MIEUX RÉGNER.

L'éclatement de l'espace palestinien par Israël. « Afin de consolider et d'étendre le contrôle sur les territoires qu'il occupe, Israël applique une multitude de mesures militaires, civiles, juridiques et administratives qui lui permettent de démanteler le territoire palestinien, de diviser sa population palestinienne en des dizaines d'enclaves et de détruire son tissu social, culturel

et économique. » Projet développé en 2018 et fruit de la collaboration entre B'Tselem et Forensic Architecture, des cartes interactives (ci-dessus vue de « l'épisode » 1993-2015) explicitent cette prise de contrôle.

B'Tselem, Centre d'information Israélien pour les droits de l'Homme dans les Territoires occupés, « s'efforce de dénoncer l'injustice, la violence et la spoliation qui sont au cœur du régime de l'occupation. Et de contester la légitimité de l'occupation en Israël et dans le monde et de contribuer à sa chute. »

Forensic Architecture, organisme indépendant basé à Goldsmiths, Université de Londres, produit des « travaux de recherche architecturaux et médiatiques avancés pour le compte de procureurs internationaux, d'organisations de défense des droits de l'Homme et de groupes de militants politiques et environnementaux. »

<https://conquer-and-divide.btselem.org/map-fr.html>

COLONIALISME EN DESTRU(A)CTION.

Établie sur des recherches rigoureuses par Eitan Bronstein Aparicio et Eléonore Merza, avec le cartographe Ali Abu Riyya et l'aide de nombreux bénévoles, une nouvelle version de la carte qui « recense l'ensemble des localités palestiniennes, juives et syriennes détruites depuis les premières vagues de migration sioniste » a été publiée par De-Colonizer en 2017. Le découpage par strates historiques (pré-1948, Nakba et post-1948), répercuté visuellement par l'utilisation de trois couleurs de police sur la légende et sur la carte elle-même, « montre le continuum historique du projet colonial (en particulier la destruction actée ou programmée de villages bédouins dans la vallée du Jourdain) et le futur qu'il nous dessine s'il n'y a pas de mobilisation internationale substantielle pour exiger l'arrêt de la colonisation israélienne. »

<https://www.de-colonizer.org/carte-en-francais>

Cécile RENAUT

Photo de présentation du webinaire ICAHD du 14 octobre 2020, « Résister aux démolitions par Israël en Cisjordanie ».

<https://icahd.org/2020/07/09/icahd-uk-webinars-2/>



Près de 2,3 millions de réfugiés palestiniens vivent en Jordanie. Leur situation reste méconnue car il est généralement admis qu'ils sont bien intégrés dans ce pays. Si c'est le cas pour nombre d'entre eux, il faut garder en vue les conditions de vie difficiles pour beaucoup, notamment dans les camps, et les discriminations administratives ou judiciaires qu'ils subissent selon leurs statuts juridiques.

EN JORDANIE, DES RÉFUGIÉS AUX STATUTS TRÈS DIFFÉRENTS

LES RÉFUGIÉS palestiniens de Jordanie ont pour une grande partie d'entre eux la particularité de posséder la nationalité jordanienne du fait que le roi de Transjordanie, Abdallah, dans son ambition de créer « la Grande Syrie », a conclu dès 1947 un accord avec les dirigeants sionistes pour occuper la Cisjordanie, sans Jérusalem, en échange de la non-intervention de la Légion arabe, son armée contrôlée par les Britanniques, aux côtés des autres armées arabes.

Durant la Nakba (1947-1949) environ 70 000 Palestiniens fuyant les troupes sionistes puis israéliennes se réfugient en Jordanie. Pour la plupart paysans, ils viennent des régions de Jérusalem, Haïfa et Bisan. Comme les 280 000 personnes qui se réfugient en Cisjordanie et ses 462 000 habitants, ces réfugiés sont alors considérés comme Jordaniens. Ils ont le même statut que les citoyens jordaniens, sans pour autant que leur droit au retour, inscrit dans la résolution 194 de l'ONU, ne soit remis en cause.

La débâcle des armées arabes lors

de la guerre des Six Jours, en 1967, est suivie de l'annexion de Jérusalem-est et du plateau du Golan (syrien) et de l'occupation notamment de la Cisjordanie et de Gaza par l'armée israélienne. Des dizaines de milliers de nouveaux réfugiés sont jetés sur les routes. Près de 250 000 fuiront vers la Jordanie dont ils portent la nationalité. Les Jordaniens d'origine palestinienne représentent alors plus de 50 % de la population de ce pays. Jusqu'à la veille de la guerre du Golfe en 1990-1991, les Palestiniens émigrés dans les monarchies du Golfe persique contribuaient de manière conséquente au revenu national jordanien par des envois de fonds d'environ le tiers du PIB annuel.

Quant aux 100 000 personnes originaires de Gaza (sous administration égyptienne) qui ont trouvé refuge en Jordanie à la même époque, elles obtiendront également des papiers d'identité jordaniens mais sont considérées comme des « personnes déplacées » et n'ont pas le même statut. Elles n'ont par exemple pas le droit de voter ni de travailler dans la fonction publique. Un

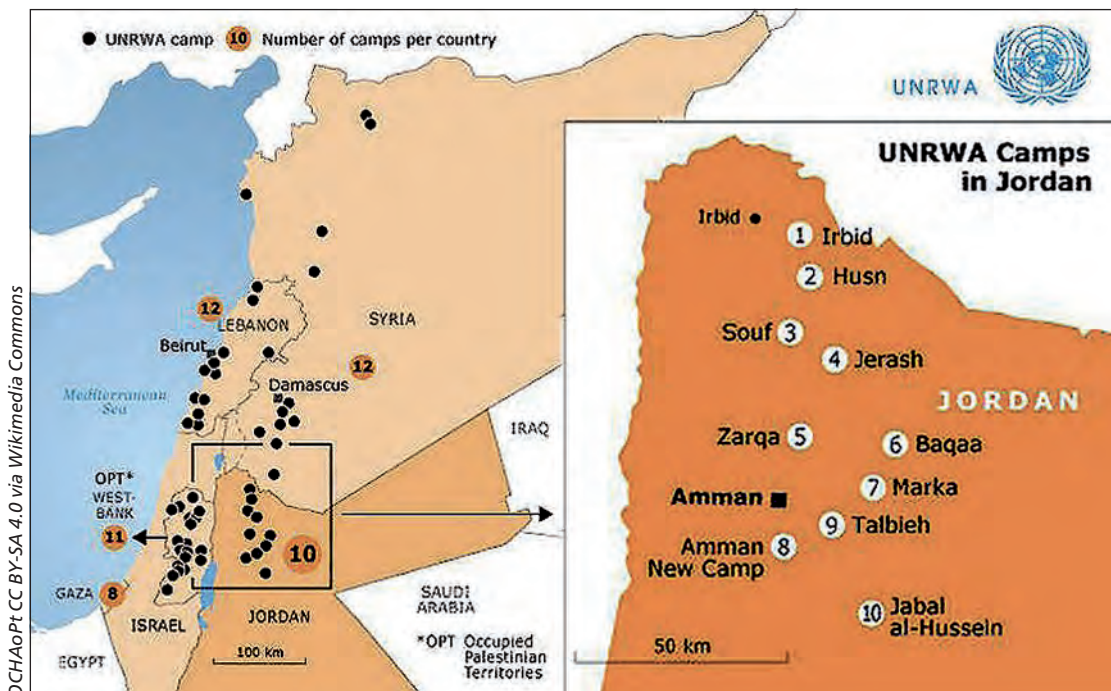
autre groupe est constitué des Palestiniens qui ont été contraints de quitter le Koweït après la guerre du Golfe en 1991 et l'Irak envahi par l'armée états-unienne en 2003. Ils n'ont aucun statut juridique, tout comme ceux qui ont dû fuir la guerre en Syrie.

DIX CAMPS OFFICIELS. Les réfugiés, qui s'étaient provisoirement installés dans des habitats de fortune, des mosquées ou des grottes, ont été pris en charge par la Croix rouge et le Croissant rouge en 1949-1950, puis par l'UNRWA à partir de mai 1950. Aménagés sur des terrains empruntés ou loués par l'État jordanien à des particuliers, les camps ont été créés en bordure des villes pour en faciliter le ravitaillement. Aujourd'hui, ils constituent souvent des quartiers spécifiques, parfois au centre même de ces agglomérations. Ils sont presque tous situés entre les villes de Amman et de Zarqa. Quatre des camps « officiels » ont été installés après la Nakba entre 1949 et 1955¹ et six autres ont été créés suite à l'annexion de la Cisjordanie et de Gaza par Israël en 1967². En plus de ces camps « officiels » existent trois camps, Soukhneh (créé en 1969), Quartier Prince Hassan (en 1967) et Madaba (en 1956). Ils ne sont reconnus comme tels que par les autorités locales mais pas par l'UNRWA, qui y dispense néanmoins quelques services.

Ces camps, officiels ou non, n'accueillent qu'environ 20% des plus de 2 millions de réfugiés et 97,5 % de tous

DIX CAMPS DONT LES DIMENSIONS ET LE NOMBRE D'HABITANTS VARIENT

Les dix camps « officiels » ont une surface comprise entre 0,13 et 0,24 km² pour les plus petits (Talbieh, Zarqa et Irbid), entre 0,48 et 0,77 km² pour ceux de taille « moyenne » (Jabal al-Hussein, Wihdat-Amman New Camp, Souf, Jerash et Husn) ; les plus grands ont une surface de 0,92 et 1,4 km² (Marka et Baqaa).



OCHAoPt CC BY-SA 4.0 via Wikimedia Commons



Camp de Jerash. Photo Palestinian Return Center, 2017.

les ménages des camps sont composés de réfugiés. Les autres vivent dans des quartiers urbains, souvent à proximité des camps. Ceux-ci ont une surface comprise entre 0,13 et 0,24 km² pour les plus petits (Talbieh, Zarqa et Irbid), entre 0,48 et 0,77 km² pour ceux de taille « moyenne » (Jabal al-Husseïn, Wihdat, Souf, Jerash et Husn) ; les plus grands ont une surface de 0,92 et 1,4 km² (Marka et Baqaa). Le nombre de personnes enregistrées au niveau de l'UNRWA varie entre 8 000 à Talbieh, dont la majorité sont des Bédouins déplacés et non des réfugiés, et 119 000 à Baqa. La plupart des petits camps ont un taux de pauvreté inférieur à celui des grands camps. Le plus pauvre des dix camps officiels est Jerash avec 29 000 habitants, dont 53 % vivent en dessous du seuil de pauvreté fixé à 814 dinars jordaniens (JD)³ par habitant et par an, tandis que dans le plus vieux camp, Zarqa, où sont enregistrés 20 000 réfugiés, 19% vivent sous ce seuil. Dans les autres camps environ 28 % ne dépassent pas ce seuil.

Avec l'affaiblissement de l'UNRWA, la marginalisation des camps s'accen-

tue et ils sont de plus en plus considérés comme des poches de pauvreté, socialement déclassées. S'ajoute à cela que le discours officiel jordanien continue d'insister sur le fait que les camps sont des lieux provisoires qui disparaîtront dans le cadre de la reconnaissance de l'État palestinien et le règlement de la question des réfugiés.

LA JORDANIE FACE À LA QUESTION DES RÉFUGIÉS.

L'Organisation de libération de la Palestine, créée en 1964, utilise alors la Jordanie comme base arrière pour mener des opérations de résistance armée en Israël. Cette situation est vécue comme une menace par la monarchie hachémite qui la considère comme un véritable État dans l'État. La résistance palestinienne sera délogée par l'armée jordanienne en 1970 au cours du fameux Septembre noir, au prix de 3 000 morts. Des milliers de réfugiés ont été contraints de fuir vers la Syrie et le Liban tandis que l'OLP de Yasser Arafat est évacuée vers le Liban.

Le départ de l'OLP de Jordanie a privé les Palestiniens d'une prise en charge que ni l'UNRWA ni le gouvernement jordanien ne peuvent compenser. Ce dernier a contribué à partir de 1975 à l'entretien et la réhabilitation des logements et des infrastructures des camps. Des maisons ont pu être surélevées de plusieurs étages, des routes, des réseaux d'eau et d'électricité ont été reliés à ceux des villes proches. Cet engagement a dû être renforcé en raison du manque de moyens de l'UNRWA, mais les interventions restent ponctuelles afin de ne pas affecter « le caractère temporaire et la symbolique politique des camps ».

ZOOM SUR LE CAMP DE JERASH

Appelé aussi « Gaza Camp », le camp de Jerash a été créé en 1968 sur une surface de 0,75 km² pour 11 500 réfugiés et déplacés de la bande de Gaza. Aujourd'hui, avec 29 000 personnes enregistrées auprès de l'UNRWA, c'est le camp le plus pauvre des camps officiels gérés par l'office onusien. 53 % de la population vit sous le seuil de 814 JD, 88 % n'a pas d'assurance maladie. Seuls 6 % sont des citoyens jordaniens tandis que 90 % sont seulement titulaires d'un passeport temporaire de deux ans, ce qui les exclut de la majorité des postes du secteur public et de certaines professions. Ils ont des droits limités en matière de propriété et un accès réduit aux services, dont le programme du Fonds d'aide nationale jordanien (soutien à la pauvreté), les universités d'État et l'assurance maladie publique.

Pour ce faire, le Département des Affaires palestiniennes (DPA), créé en 1988, est intervenu plus massivement après le désengagement de la Jordanie de la Cisjordanie. Basé à Amman, il dispose de bureaux régionaux qui pilotent des « comités de services des camps ». Ces derniers sont des organes quasi gouvernementaux, composés de 7 à 13 membres (pas nécessairement des habitants du camp) sensés prendre en charge les demandes des réfugiés et mettre en œuvre des projets. Après les accords d'Oslo et le traité de Wadi Araba conclu par la Jordanie avec Israël en 1994, le gouvernement a inclus les camps de réfugiés dans un programme de développement national de modernisation du pays. Les réfugiés, par le biais de leurs représentants au Parlement, ont demandé que les membres de ces comités de services soient élus mais le gouvernement craint le fractionnement politique et a refusé. Les camps sont toujours perçus comme des foyers de contestation du régime qu'il faut placer sous une surveillance policière.

Même si la plupart ont la nationalité jordanienne, les réfugiés subissent de nombreuses discriminations informelles, sous forme de difficultés d'accès aux études universitaires et à certains emplois de la fonction publique, ou de tracasseries lors de démarches

1. Celui de Zarqa en 1949, celui d'Irbid en 1950, celui d'al-Husseïn à Amman en 1952 et le nouveau camp de Amman (appelé « camp de Wihdat ») en 1955.

2. Talbiyeh dans le gouvernorat de Amman, Marqa (également appelé « Hitteen » ou « Schneller ») dans le gouvernorat de Zarqa, Baqaa dans le gouvernorat de Balqa, Jerash (ou « Gaza Camp ») et Souf dans le gouvernorat de Jerash et Husn (ou « Azm al-Mufti ») dans le gouvernorat d'Irbid.

3. Selon une enquête sur les revenus menée par le Département des statistiques, le seuil de pauvreté absolue pour 2010 était de 813,7 JD (980 €) par habitant et par an. (Rapport FAFO)

auprès de l'administration civile par exemple. L'écart avec les habitants hors des camps tend à se renforcer et se répercute dans tous les domaines : les revenus, l'habitat, l'éducation (deux fois plus d'hommes de 35 ans universitaires hors camps), l'emploi, la santé, etc. Les Palestiniens, et en particulier ceux des camps, subissent également une discrimination politique, d'autant plus s'ils sont engagés dans des formations spécifiquement palestiniennes. Ils sont par exemple moins bien représentés à des postes sensibles liés à la sécurité du pays ou au Parlement.

L'UNRWA MARGINALISÉ. Comme dans les autres pays où il agit, l'UNRWA est considéré comme le témoin de la tragédie que subissent les réfugiés palestiniens depuis la Nakba. S'il dispense ses services à tous les réfugiés enregistrés à son niveau, ses infrastructures sont majoritairement situées dans les camps : écoles élémentaires, dispensaires, centres de distribution, centres sociaux. Les habitants des camps dont une partie plus importante ne dispose pas de la nationalité jordanienne sont plus pauvres et dépendent de l'Office. Il a joué un rôle clé pendant plusieurs décennies mais les contraintes budgétaires, en raison des baisses ou annulations de contributions, en particulier des États-Unis, font que son action et la qualité de ses services sont fortement affectées. Il continue d'accompagner les réfugiés notamment avec la mise à disposition de 169 écoles pour 118 296 élèves, une faculté des sciences et des arts de l'éducation, deux centres de formation professionnelle et technique, 25 centres de santé primaire, 10 centres de réhabilitation de proximité et 14 centres de programmes pour les femmes.

À côté de son action, il faut également relever une évolution positive au sein des communautés qui, dès les années 1960 et jusqu'à ce jour, se prennent souvent en charge en s'organisant pour l'amélioration de leurs habitations et des équipements des camps ou en développant des projets pour des femmes, des enfants et des handicapés. L'UNRWA soutient ces initiatives.

La marginalisation croissante de l'UNRWA inquiète le gouvernement jordanien qui, même s'il est contraint d'assumer de plus en plus des fonctions de l'Office, notamment l'entretien et la réhabilitation des logements et des in-

frastructures des camps (réseaux d'eau, d'égouts, d'électricité et de routes), ne veut pas l'éclipser. Il considère que cela reviendrait à entériner une normalisation de la situation et l'effacement de la question des réfugiés. Ces derniers également refusent de se fondre dans la société jordanienne et continuent d'exiger leur droit au retour.

Le gouvernement jordanien a refusé d'accueillir les réfugiés palestiniens de Syrie à partir de début 2013. Les quelque 20 000 d'entre eux qui y vivent sont réduits à la quasi-clandestinité, subissent des tracasseries administratives permanentes et vivent sous la menace d'une expulsion. La plupart sont accueillis par des parents ou ont loué des locaux. L'UNRWA en soutient près de 14 000 dans le cadre du programme d'intervention d'urgence, mais ses moyens sont extrêmement réduits. Il leur fournit un minimum de services sociaux et de protection, l'accès aux services d'éducation et de santé.

LE CORONAVIRUS, NOUVEAU DÉFI.

La situation déjà précaire pour une majorité d'habitants des camps s'est encore détériorée en raison d'un confinement qui a fortement ralenti l'activité

économique du pays. En conséquence beaucoup ont perdu leur emploi, en particulier les journaliers embauchés dans le bâtiment, dans le privé ou dans l'informel, ce qui a été particulièrement éprouvant pour les locataires ayant perdu leurs revenus. Ceux qui avaient un emploi régulier, dans l'industrie par exemple, obtiennent 50 % de leur salaire de la sécurité sociale.

Dès le début de l'épidémie, des comités populaires se sont créés pour organiser des aides alimentaires provenant au début des magasins existants dans les camps car aucun ravitaillement de l'extérieur n'était autorisé avant l'ouverture de magasins d'État. Il y a bien eu une aide du gouvernement de 200 à 300 dollars US pour chaque famille enregistrée pour une durée de trois mois, mais quasiment aucune de l'UNRWA si ce n'est l'aide habituelle aux plus pauvres qui représentent 2,5 % des habitants des camps. Les réfugiés originaires de Gaza n'ont obtenu aucun soutien ni de l'État ni de l'UNRWA. Mais jusqu'à présent les camps, pourtant surpeuplés, ont été épargnés. Mi-septembre, l'Office a fait état d'un décès et de 60 personnes contaminées.

Salima MELLAH

Le camp de Baqaa, au nord d'Amman.



SOURCES

- > Àge A. Tiltne and Huafeng Zhang, *Progress, Challenges, Diversity, Insights Into the Socio-economic Conditions of Palestinian Refugees in Jordan*, Fafo-report 2013.
- > Palestinian Return Centre, *Decades of Resilience: Stateless Gazan Refugees in Jordan*, 2018.
- > Jalal al-Husseini, *The Evolution of the Palestinian Refugee Camps in Jordan. Between Logics of Exclusion and Integration*, IFPO, 2011, <https://books.openedition.org/ifpo/1742>
- > "أوضاع معيشية استثنائية داخل مخيمات الفلسطينيين بالأردن في ظل "كورونا" - (Conditions de vie exceptionnelles à l'intérieur des camps palestiniens en Jordanie en raison du coronavirus) <http://refugeesps.net/post/15217>
- > وفاة و 60 إصابة بفيروس (كورونا) بين اللاجئين الفلسطينيين في الأردن - Un décès et 60 infections du virus (Corona) parmi les réfugiés palestiniens de Jordanie <https://www.alwatanvoice.com/arabic/news/2020/09/10/1366207.html>
- > Page spécifique de l'UNRWA, <https://www.unrwa.org/where-we-work/jordan>

Créé en 1968, le Youth Center du camp de Aïda, à Bethléem, est au service des habitants du camp – surtout des enfants et des jeunes mais aussi des femmes. Il entend contribuer à leur indépendance et à leur réussite.

LE YOUTH CENTER DU CAMP DE AÏDA

ON TROUVE tout de suite ses locaux à l'entrée du camp, à côté de la grande clé. Dès sa création, le Centre des jeunes a mis en place un processus démocratique qui permet à chacun de participer. L'assemblée générale des adhérents se réunit tous les quatre ans, élit un conseil d'administration dont les membres sont fortement impliqués dans les projets du Centre. Elle désigne le directeur et les personnes qui pilotent des activités quotidiennes. Ils ont pour mission de donner aux jeunes les moyens de jouer un rôle majeur et créatif au service de la communauté. Ils accordent une grande importance au sens des responsabilités et à la transparence, persuadés qu'avec la participation de chacun ils peuvent obtenir des changements positifs.

Les activités, culturelles, sociales, éducatives et artistiques visent à permettre aux jeunes et aux femmes d'acquérir une autonomie tant sociale qu'économique. Un credo : l'importance de l'éducation, des arts et du sport, afin d'apporter inventivité et créativité à la société. Des ateliers sont centrés autour des droits des femmes, d'autres offrent la possibilité d'exposer créations artisanales et artistiques.



Début 2019, le Youth Center a commencé un programme axé sur les arts, convaincu qu'ils offrent l'espace et la liberté nécessaires au développement de chacun et de chacune, ainsi qu'à l'expression personnelle. Le programme comprend cinq domaines, musique, art plastique et design, théâtre, cinéma et photographie. Des ateliers mêlant sciences et arts sont également organisés. Des artistes y sont directement associés ; 60 enfants et 20 jeunes y participent. L'acquisition de compétences techniques aide les participants à développer leurs aptitudes dans de nombreux domaines autres que l'artistique.

UN MUSÉE DE LA NAKBA. Le programme entend aussi faire mieux connaître la question palestinienne et celle des réfugiés aux visiteurs auxquels ils proposent des visites du camp. En cours de finalisation, un centre d'information pour les touristes qui, rencontrés aux alentours de l'hôtel Banksy, viennent jusqu'au camp. Le matériel est maintenant collecté et un contrat a été passé avec l'artiste Ayed Arafa. Restent à régler... des questions de budget. Il était prévu de le boucler avec la participation des groupes venant au Centre. Et plus personne ne vient depuis mars...

Le Centre est en chantier permanent : les fonds manquent pour faire aboutir tous les projets rêvés, particulièrement l'aménagement du dernier

étage destiné à devenir une galerie et un théâtre, une scène ouverte pour les artistes. Munther Amira, éducateur et directeur, et l'équipe du centre, fourmillent de rêves et d'idées novatrices.

LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE.

En février, quand les premiers cas de contamination sont apparus à Bethléem, la ville a été isolée, le camp bouclé et le Youth Center fermé. Les activités ont continué à distance. Un concours de dessin et de bande dessinée a été proposé aux enfants de 10 à 13 ans pour continuer le travail créatif engagé.

Le Youth Center s'est mobilisé pour aider les familles les plus démunies (euphémisme dans le camp...). L'AFPS s'est associée à deux campagnes dans le cadre du « SOS corona ». L'une concernait les familles ayant perdu leur travail à cause de la quarantaine et ayant des bébés et donc des besoins spécifiques (lait et couches) ; 70 familles ont bénéficié de colis. L'autre, à la rentrée, a permis de fournir à 300 enfants un cartable et du matériel scolaire.

En juillet 2019, la mission découverte de l'AFPS, « la jeunesse avec la Palestine », a été accueillie par le Youth Center et a participé à des activités au sein du centre et en soutien à la résistance populaire.

Lors d'un passage à Bethléem, ne pas hésiter à prévoir une rencontre.

ANNE TUAILLON

DES ACTIVITÉS TOUS AZIMUTS

Pour les femmes. Depuis la fin août, sept ateliers et activités ont été proposés aux femmes : soutien psychologique, visites à domicile par des travailleurs sociaux et sanitaires pour les aider à adopter de nouveaux comportements pour faire face au Covid-19, conférences sur le cancer du sein, la santé publique pendant la propagation de la pandémie, un atelier pour apprendre à fabriquer du savon à partir de l'huile d'olive, une journée médicale avec examens, des cours de yoga tous les samedis. Ce sont 45 jeunes mères qui ont participé aux ateliers, 10 d'entre elles suivant toutes les activités, qui ont été offertes gratuitement.

Pour les enfants. 78 enfants ont bénéficié de 5 ateliers, portant sur l'hygiène buccale, le soutien psychologique, une sortie à la piscine, une activité de clowns, une activité sur la confiance mutuelle dans le cadre d'un projet éducatif pour les enfants et leurs mères.



Au Youth Center du camp de Aida, on s'est mobilisé contre la pandémie pour aider les familles les plus démunies. L'AFPS s'est associée à deux campagnes dans le cadre du « SOS corona ». L'une concernait les familles ayant des bébés et donc des besoins spécifiques ; 70 familles ont bénéficié de colis. L'autre, à la rentrée, a permis de fournir à 300 enfants un cartable et du matériel scolaire.



Ce bulletin se fait et se fera l'écho des activités développées par les groupes locaux de l'AFPS engagés dans la solidarité directe avec des réfugiés palestiniens, en Palestine ou dans les pays voisins, les expériences des uns pouvant servir à tous. Le GT-Réfugiés.